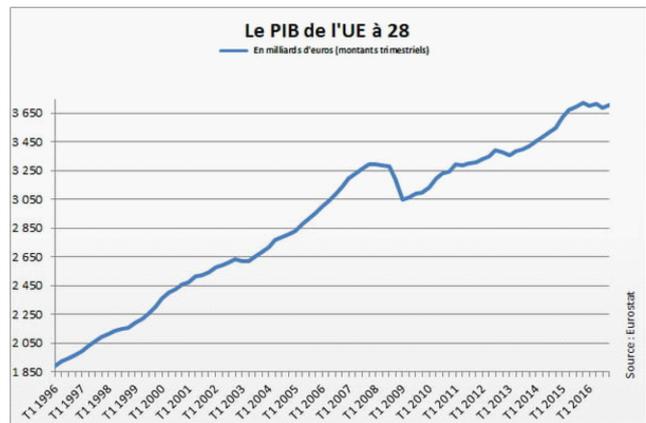


70 ans après, il est temps que l'Union Européenne se dote d'une capacité budgétaire à la hauteur de son pouvoir réglementaire et de son impact financier

Un des paradoxes de l'Union Européenne depuis sa naissance, il y a 70 ans, est d'être puissante réglementairement tout en étant très faible d'un point de vue budgétaire.

La puissance réglementaire est fondée sur la hiérarchie des normes juridiques dans un Etat de droit, à savoir que les engagements internationaux sont supérieurs aux normes internes des Etats. L'union Européenne étant fondée sur des Traités auxquels les Etats-membres ont librement consentis, la réglementation de l'Union Européenne dans ses champs de compétences, s'impose au sein de ceux-ci, soit directement (règlement), soit par transposition (directive). Les 4 libertés instituées en 1992 ont par ailleurs élargi le champ de cette législation européenne.



C'est cette union économique qui a permis globalement aux peuples européens de voir leur richesse doubler en 20 ans, entre 1996 et 2016.

Dans le même temps, ces mêmes Etats-membres ont, jusqu'à maintenant, toujours circonscrit le budget de l'Union Européenne à un maigre 1.2% du Revenu National Brut de l'UE, soit pour 2019, 150 milliards € annuel. Pour donner un ordre de grandeur, le budget de l'Union Européenne et ses 450 millions d'habitants est comparable à celui de la seule Suède (10 millions d'habitants).

Ce budget de l'Union Européenne représente, tenez-vous bien, 2% de l'ensemble de la dépense publique au sein de l'Union Européenne, et 5% de la somme des budgets des Etats-membres.

(Cf graphique à venir).

Ses recettes ne sont, pour le moment, issues d'une fiscalité spécifique qu'à hauteur de 28%.

Si l'on compare avec les Etats-Unis, le décalage est tout aussi flagrant. Le budget fédéral américain est de 3 300 milliards €, soit 22 fois plus que celui de l'UE ! La comparaison avec la Chine serait tout aussi édifiante... si les chiffres du budget de l'Etat chinois étaient connus. Leurs capacités d'endettement respectives sont à l'avenant.

Nous demandons donc à l'Union Européenne de « se battre à armes égales », mais « les armes » nous les gardons au niveau des Etats !

Heureusement, en 1992, la création de l'Euro, de la Banque Centrale Européenne et de ce que l'on appelle l'Eurosystème (BCE + Banques centrales nationales des pays de la zone euro) ont permis à l'Union Européenne de se doter d'un nouvel atout : la puissance financière. Le total du bilan des grandes banques centrales du monde permet d'en juger :

- Eurosystème (BCE + BCN) = 4700 milliards €
- Federal reserve (USA) = 6160 milliards €
- Banque Populaire de Chine = 4460 milliards €

Cette puissance financière permet au sein de la zone Euro,

- De maîtriser l'inflation et par là-même de protéger le patrimoine des populations
- D'avoir des taux d'emprunts bas, dont bénéficient
 - Les entreprises pour investir et donc se développer,
 - Les populations pour acheter leur logement par exemple,
 - Les Etats pour ne pas alourdir le poids de leurs dettes.
- De garder des taux d'emprunts cohérents entre les Etats, malgré des disparités économiques, en rachetant, depuis la Présidence de Mario Draghi la dette des Etats, « quoiqu'il en coûte ». L'Italie, à titre d'exemple, bénéficie pleinement de cette puissance. C'est ce sujet du rachat des dettes, qui est visé par la décision de la Cour de Karlsruhe.

Dès le début de la crise du coronavirus, la Banque centrale européenne a assoupli dans les grandes largeurs sa politique monétaire. Elle a ainsi évité que l'inévitable récession due au confinement des trois quarts de la population se change en chute abyssale, comme l'a écrit Laurent Joffrin (Libération).

En complément de la Banque Centrale Européenne, les Etats-membres ont constitué, après la crise de 2009, un Mécanisme Européen de Stabilité (MES), doté de 700 milliards €, qui a la possibilité de prêter jusque 500 milliards € pour éviter la faillite d'un des membres de la zone Euro. Le Portugal, l'Espagne, Chypre, l'Irlande, la Grèce et leurs 73 millions d'habitants en ont bénéficié. Il est possible que d'autres en bénéficient à l'occasion de cette crise.

Comme l'a rappelé récemment un éditorialiste connu, avec la crise issue du coronavirus, l'Union Européenne a plus progressé en 2 mois qu'elle ne l'a fait depuis le lancement de l'euro et du marché unique : « Les institutions européennes ont abandonné en rase campagne les fameux critères de Maastricht (3% de déficit, 60% d'endettement), qu'on présentait comme un carcan, pour permettre aux Etats de l'Union de se porter au secours de l'économie. Elles ont voté un plan d'urgence en faveur de l'action sanitaire, puis actionné plusieurs mécanismes (dont le MES) pour mettre en œuvre des plans massifs de soutien à l'activité ». Elles ont par ailleurs garanti à hauteur de 100 milliards € les plans de chômage partiel dont la population européenne a bénéficié durant le confinement.

La puissance financière de l'euro, si elle est protectrice pour chacun, ne permet cependant pas de faire, de mener à bien des programmes, de lancer de nouvelles initiatives.

Les garanties comme les assouplissements apportés aux Etats sont essentielles pour permettre aux systèmes publics des Etats-membres de résister, mais ne constituent pas en soi une action coordonnée de relance, ou du moins pas suffisamment.

S'il est un côté positif à la décision des juges de Karlsruhe, il est de mettre les Etats et les Institutions en face de leur responsabilité et de ne pas demander à la Banque Centrale de faire ce que les dirigeants européens (particulièrement les Etats) se rechignent à faire !

Au sortir de la seconde guerre mondiale, ou après les chocs pétroliers des années 70, on ne s'est pas tournés vers la Banque de France, ni des garanties pour relancer le pays, de même en Allemagne, en Italie, en Belgique ou ailleurs...

Jacques Delors l'avait dit en 1992 : l'union économique doit aller de pair avec l'union politique. Emmanuel Macron l'appelle de ses vœux depuis 2017 et Angela Merkel a heureusement repris à son compte cette formule au Bundestag ce mercredi 13 mai.

Et l'union politique, cela veut dire un budget européen à la hauteur.

Ce qui tombe parfaitement en termes de calendrier, est que nous ouvrons à la fin de l'année 2020, un nouveau cycle budgétaire européen de 7 ans : de 2021 à 2027. Les Etats membres et le Parlement Européen ont à se mettre d'accord sur un nouveau cadre budgétaire, aussi appelé budget à long terme. La Commission a reçu pour mandat de préparer un budget qui oriente la relance nécessaire dans le sens de la transition écologique, bien ! Mais en matière, l'orientation n'est pas le tout. Le montant est le paramètre essentiel.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui pour réussir à la fois la relance face à la crise issue du coronavirus et la transformation verte de l'économie européenne, c'est d'un budget commun européen qui permette de le faire. Le débat ne peut pas être « as usual » entre 1,1% voulu par les Etats et 1,3% réclamé par le Parlement. Il doit porter sur des chiffres de l'ordre de 3 fois ces pourcentages.

Marc Lavédrine

Juin 2020